



## Bénéficiaire du crédit d'impôt « maître-restaurateur »

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 02/10/2018
- Dernière mise à jour de la fiche : 31/05/2016

Si vous exploitez un restaurant, vous êtes susceptible de pouvoir bénéficier d'un crédit d'impôt spécifique, accordé aux « maîtres-restaurateurs ». Quelles sont les conditions requises pour obtenir ce crédit d'impôt ? Pour quel avantage fiscal ?

### Crédit d'impôt « maître-restaurateur » : qui peut en bénéficier ?

**Un objectif.** Le crédit d'impôt maître-restaurateur a vocation à aider au financement d'investissements qui seront réalisés en vue de satisfaire à certaines normes d'aménagement et de fonctionnement. Ces normes qu'il faut respecter sont celles qui sont prévues pour l'obtention du titre de maître-restaurateur. Cela signifie donc, que pour obtenir cet avantage fiscal, il faudra respecter plusieurs conditions, qui concernent non seulement l'entreprise elle-même, mais aussi son dirigeant.

**En ce qui concerne votre entreprise...**

{ABONNEZ-VOUS}

### Crédit d'impôt « maître-restaurateur » : quelles dépenses prendre en compte ?

**Des dépenses précises.** Le crédit d'impôt s'applique aux dépenses qui vont permettre de satisfaire aux normes d'aménagement et de fonctionnement inscrites au cahier des charges prévu pour l'obtention du titre de maître-restaurateur. Quelles sont ces dépenses ?

**Stockage et conservation...**

{ABONNEZ-VOUS}